L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI, 25 OCTOBRE 1883.

Spectacles, Bals, &c

Académie de Musique DE BIDWELL.

Six soirées, Commençant LUNDI 22 Octobre. MERCREDI ET SAMEDI Matinées.
The Famous Original
Madison Square Theatre Co.
dans le plus grand succès,
ESMERALDA,
Introduisant le "Metre-Transformation," en le Rival of the Double Stage."
Dimanche, 28 octobre.—C. B. BISHOP, dans STRICTLY BUSINESS.
21 oct—

THEATRE ST-CHARLES DE BIDWELL.
Entièrement remis à neuf pour la saison 1883-84.
Grande Ouverture,
Commençant Dimanche soir, 21 oct, 7 Soirées et 2 Matinées.
Première Matinée—MARDI, 23 oct.
Seconde Matinée—SAMEDI, 27 oct.

J. H. HAVERLY'S
Consolidated spectacular Mastodon MINSTRELS.
La Grande Nouveauté—The Princess of Madagascar.
Dimanche, 28 octobre A Mountain Pink, avec Mlle LOUISE SYLVESTER et sa Troupe Dramatique.
20 oct—

SUCCÈS SANS PAREIL.
Théâtre d'Eté de Faranta.
OUVERT TOUS LES SOIRS,
Au coin des rues Bourbon et Orléans.
The Magic Flute
—And the—
Coopers Frolic
Avec
Les meilleurs clowns mimes du monde, Secondés par une brillante pléiade d'artistes distingués.
Entrée, 10 cts. Pour places réservées, 25 cts de plus.
Matinées pour dames et enfants, le samedi, le dimanche et le lundi, à midi.
Entrée dans quelque partie que ce soit du Pavillon, 10 cts.
17 oct—

AVIS—M'étant retiré de la maison J. P. Sarrasin, j'ai le plaisir d'annoncer à mes amis ainsi qu'au public, que je me suis associé à mon frère C. B. Sarrasin. Plein de reconnaissance pour le patronage que m'ont toujours accordé mes amis, je les prie de me le continuer à mon nouveau local, où ils trouveront toujours un assortiment complet de cigares, de tabac à fumer et à chiquer ainsi que tous articles à l'usage des fumeurs.
PAUL SARRAZIN.
Octobre 16 1883. 53 Tchoupitoulas.
M. John E. Lambert, attaché à notre maison, sera heureux de recevoir ses nombreux amis.
17 oct—1m

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sud (Southern Insurance Company), No 31 rue du Camp—Nlle-Orléans, 11 octobre 1883.—Conformément à une résolution du Conseil de Direction de cette Compagnie, adoptée à une réunion tenue le 9 octobre 1883 et aux dispositions de l'article 9 de la charte, une assemblée générale des actionnaires aura lieu au bureau de la Compagnie, MERCREDI, 14 novembre 1883, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour délibérer et voter sur certaines modifications et certains amendements à introduire dans l'acte d'incorporation de la dite Compagnie.
SCOTT McGEHEE,
13 oct—1m Secrétaire.

GIROT & GODCHOT.

Vêtements Confectionnés,
Articles de Toilette,
Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.
Vêtements sur Mesure.
39......RUE DU CANAL......39

Nous annonçons à nos amis et au public que nous avons ouvert ce jour à la susdite adresse un magasin de vêtements confectionnés et d'articles de toilette pour hommes, jeunes gens et enfants. On y trouvera un assortiment et choisi de
Marchandises d'Automne
Et
d'Hiver
Aux prix les plus réduits.
Nous avons consacré de grands soins au choix de notre fonds de marchandises et sollicitons le patronage de tous.
M. L. GIROT, tailleur, autrefois établi 11 rue du Camp, est chargé du département de la commande; et tous les ordres confiés à ses soins seront exécutés comme par le passé.
30 sept—1m—Dim Mar Jeu

V. MERLE,

MARCHAND-TAILLEUR.
223.......... Rue Gravier 223
En face du United Cotton Buildings.
JE préviens ma clientèle et le public en général que je viens de recevoir des marchandises du dernier genre et aux prix les plus modiques. Le travail sera exécuté par des ouvriers de première classe.
On demande des ouvriers pour les grandes pièces, pour travailler à l'atelier.
30 sept—1 m. Dim mer ven.

Restaurant, Salon-Café et débit de lait de Voorhies.
HUITRES EN TOUT GENRE.
OUVERT JOUR ET NUIT.
18 rue Royale, et 19 Passage de la Bourse.
7oct—1m D Ma J

Restaurant de Victor,

31......RUE BOURBON......31
JE désire informer mes amis et le public en général que j'ai, pendant l'été, complètement mis à neuf mon établissement du haut en bas, et suis prêt maintenant à faire face à toutes les demandes de ceux qui désirent vivre des mets délicats de la saison, aux taux les plus réduits. Ayant aussi pris la maison du coin et l'ayant meublée selon le dernier genre, mes clients trouveront de leur avantage de venir visiter mes appartements avant d'en arrêter ailleurs. Le département culinaire est sous le contrôle d'un chef de cuisine qui n'a pas de supérieur. Je consacre mes soins les plus grands aux dîners et repas de tout genre.
29 sept—3m VICTOR BERO.

RESTAURANT DE JOHN

Grande ouverture dans un nouveau local
181 - - - Rue du Canal - - - 181
(A une porte du théâtre du Grand Opéra.)
Ce fameux restaurant sous la seule direction de
Mme JOHN STRENNA,
A OUVERT le SAMEDI, 15 septembre, avec une installation et des accommodations comptant pour les clients; aussi, tous les mets délicats de la saison et les meilleurs que fournit le marché.
Le département culinaire est sous la direction du célèbre chef de cuisine, "PAUL."
25sept - 1m

A. CANONGE,
Professeur de langues anciennes et modernes, littérature, histoire, mathématiques, etc, etc.
S'adresser au Dr F. FORMENTO, à son bureau, rue Baronne No 1, entre 2 et 4 heures P. M.
15 sept—

V. WEHRMANN

136......Rue Royale......136
Entre Toulouse et St-Pierre.
MERCERIE, PARFUMERIE, PAPETERIE, VARIÉTÉ, JOUETS D'ENFANTS.
Accordéons, Harmonicas, Cordes de Violon, Guitares, Zither, etc.
Machines à coudre neuves et de seconde main, fils, soie, aiguilles, huile et fournitures pour Machines à coudre.
Aiguilles pour tous genres de machines à coudre. Les plus simples, les plus faciles à adapter et donnant le meilleur résultat. Prix 75 cts.
V. Wehrmann. MECANICIEN de 13 ans d'expérience, s'occupe de la réparation de tous genres de Machines à coudre.
Fabrication de pièces sur commande.
Toutes les réparations sont garanties.
Formes en fer de formes pour cordonniers.
Inspection et réparation de machines à coudre à l'usage des chemisiers, cordonniers et fabricants de sacs. S'adresser au No 136 rue Royale.
5 —1an

NLLE-ORLEANS, 1er AOUT 1883

AU PUBLIC!

Renseignez-vous vous-mêmes.

Le Directeur-général des Postes ayant avancé, au sujet de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, des assertions malveillantes et fausses, nous croyons devoir soumettre au public des faits pour prouver l'honnêteté de sa déclaration que la fraude est inconnue à nos opérations.

Montant des lots payés par la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, du 1er janvier 1879 à ce jour:

Payé à la Southern Express Co., Nlle-Orléans, T. M. Westcott, directeur	$1,266,300
Payé à la Louisiana National Bank, Jos. H. Oglesby, Président	463,900
Payé à la State National Bank, S. H. Kennedy, Président	125,100
Payé à la New Orleans National Bank A. Baldwin, Président	38,550
Payé à la Union National Bank, S. Chalaron, Caissier	64,450
Payé à la Banque des Citoyens, E. L. Carrière, Président	57,000
Payé à la Germania National Bank, Jules Cassard, Président	30,000
Payé à la Hibernia National Bank, Chas. Palfrey, Caissier	27,000
Payé à la Banque du Canal, Ed. Toby, Caissier	19,150
Payé à la Mutual National Bank, Joe Mitchel, Caissier	3,300
Total payé comme ci-dessus	$2,253,650
Payé en sommes au-dessous de $1,000 aux différents bureaux de la Compagnie dans tous les Etats-Unis	2,627,410
Total payé par tous	$4,881,060

On peut s'assurer de la parfaite exactitude des faits que nous avançons en se référant aux officiers des institutions ci-dessus, et pour ce qui est de la légalité et du caractère de notre Compagnie, on peut s'adresser au maire et aux fonctionnaires de la ville de la Nlle-Orléans, ainsi qu'aux autorités de l'Etat de la Louisiane et à celles des Etats-Unis en Louisiane. Nous prétendons respecter la loi et faire preuve d'honnêteté et d'exactitude dans tous nos agissements, et ne le céder, sous ce rapport, à aucune administration de ce pays. Notre position est connue de tous ceux qui ont voulu s'en rendre compte, et nos actions se vendent depuis des années au "Board of Brokers." Elles sont entre les mains de nombre de nos citoyens les plus connus et les plus estimables.

M. A. DAUPHIN, Président.

GROS LOT, $75,000. Billets, $5 seulement. Coupons en proportion.

L.S.L.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel jnous joignons le fac-simile de nos signatures."

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

La Loterie a été incorporée par la Législature en 1868 pour 25 ans, dans le but de venir en aide aux institutions d'éducation et de charité, avec un capital de $1,000,000, auquel une réserve de plus de $550,000 a été depuis ajoutée.
Son existence et ses privilèges ont été reconnus et maintenus, à une écrasante majorité, du vote populaire, par la Constitution actuelle de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
C'est la seule Loterie qui ait jamais été soumise au peuple d'un Etat et ratifiée par ce dernier.
Les lots ne sont jamais réduits ni les paiements ajournés.

LES GRANDS TIRAGES A NUMEROS SIMPLES ONT LIEU TOUS LES MOIS.

MAGNIFIQUE OCCASION
— DE —
Faire Fortune!

TIRAGE, CLASSE L,
A la Nouvelle-Orléans,
MARDI, 13 Novembre 1883,

GROS LOT
$75.000

100,000 billets à $5 chacun.
Des coupons de cinquièmes proportionnellement.)

LISTE DES LOTS:

1	GROS LOT	$75,000
1	..	25,000
1	..	10,000
2	LOTS DE $6000	12,000
5	.. 2000	10,000
10	.. 1000	10,000
20	.. 500	10,000
100	.. 200	20,000
300	.. 100	30,000
500	.. 50	25,000
1000	.. 25	25,000

LOTS D'APPROXIMATION.

9	Lots d'approximation de $750	6,750
9	.. de 500	4,500
9	.. de 250	2,250

1967 lots, s'élevant à $265,500

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.
Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à la
New Orleans National Bank,
New Orléans, La.
Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou mandat sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.
(Nous payons les frais d'express aux sommes de $5 ou plus.)
Adressez à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, La.

Annonce d'Automne

DE

GODCHAUX.

Nos ETOFFES et CONFECTIONS pour la prochaine saison sont maintenant
Prêtes et peuvent être examinées!
Nous avons le stock le plus complet de
VETEMENTS
—ET—
Articles de Toilette,
En Amérique, comprenant
Toutes les Dernières Nouveautés.

Nous avons des tailleurs de première classe dans tous nos départements, et garantissons
NOS PRIX
Comme étant positivement les plus réduits pour des articles fins.
Des échantillons et des instructions seront envoyés, pour prendre ses propres mesures, dans toutes les parties des Etats-Unis, sans frais.

LEON GODCHAUX,
81, 83 et 85 rue du Canal.

TAPIS.

IL vient d'être ouvert un immense stock de Tapis de Velours, de Bruxelles, d'Ingrains et de Trois-plis.
Aussi un vaste assortiment de RUGS En Moquette, Velours, Turques et de Bruxelles.
Aussi un choix nouveau de
Stores de Fenêtres,
Corniches, Tringles de Corniches, Rideaux de Dentelle, Linoleum et TOILES CIREES POUR PLANCHER,
De toutes les largeurs.
Aussi un vaste assortiment de
NATTES DE CHINE.
Les articles sus-nommés sont tous frais, nouveaux.
N. B.—Nous recevons tous les jours de NOUVELLES
Etoffes à Robes, d'Automne,
Et en envoyons des échantillons à qui nous les demande.
B. & W. CRONER,
141 rue du Canal, coin Bourbon.
1er sept—2m

ELKIN & CIE.,

100....RUE DU CANAL....100
Offrent leur vaste fonds de
Tapis de Velours et de Bruxelles, dits "Body Brussels" et "Tapestry Brussels" et des
TAPIS
Trois plis "Ingrain"
A des prix très réduits.
La maison reçoit maintenant de fraîches importations de
NATTES DE CHINE, de diverses qualités.
NATTES DE CHINE, sans couture.
TOILES CIRÉES.
STORES DE FENÊTRES.
RIDEAUX DE DENTELLE Etc.
21avril—dim.mar.jeu

Les derniers genres et les plus grandes nouveautés
—EN—
NATTES
DE CHINE
A. Brousseau's Son
17.....RUE DE CHARTRES.....
TAPIS
Le plus grand stock au Sud.
Prix qui conviendront à tout le monde.
4juin—1an

Le Stock le plus vaste, au Sud de voitures.
Fred. N. THAYER.
162 rue Gravier, vis-à-vis l'Hôtel St Charles, et 13 rue de l'Union.
(Entrepôts, rue Gravier, 217)
Dépôt du Crane & Breed Manufacturing Company.
Corbillards et Articles à l'usage des Entrepreneurs de Pompes Funèbres. Buggies, Voitures, Harnais, Voitures d'enfants, Vélocipèdes, Bicycles, etc.
18 mars 83 -1an

Aux fabricants de sucre de cannel et de sorgho, aux Brasseurs, etc.
BI-SULPHITE DE CHAUX
-DE-
1851 - - BONNABEL - - 1883
TRENTE-DEUX ANNEES DE SUCCES ininterrompus constituent la meilleure preuve de la supériorité de notre Bi-Sulfite sur tous les agents antiseptiques ou décolorants et sur tout agent de défécation quelconque qui ait jamais été employé pour traiter le JUS DE CANNE. Tous les Brasseurs du Nord et de l'Ouest s'en servent également. Des circulaires et des instructions sont envoyées à tous ceux qui en font la demande à
H. BONNABEL,
13sept—7m 32 rue Bienville.

P. BOISSONNEAU,
MARCHAND-TAILLEUR.
137 - - Rue du Canal - - 137
AU PREMIER,
ENTRE LES RUES ROYALE ET BOURBON.
A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vient de déballer un assortiment de marchandises de printemps et d'été, provenant des premières fabriques de France et d'Angleterre.
Ces articles ont été choisis avec le soin le plus minutieux; ils sont ce qu'il y a de plus nouveau et se recommandent par la qualité, la variété et le bon goût.
M. Boissonneau prie ses clients de vouloir bien l'honorer d'une visite et examiner toutes ces étoffes, dont le détail serait trop long.
M. Boissonneau n'emploie dans ses ateliers que des ouvriers de première classe, et il appelle aussi l'attention sur ses prix très modiques.
Servil—an 22 oct.

BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St.-Louis et Conti.
Grand arrivage de Feutre de toute épaisseur
Et articles pour la réparation des Pianos et Orgues,
Par steamer DUPUY DE LOME, du Havre.
N'attendez pas, si vous avez un vieux Piano chez vous, mais envoyez-le à BASILE, qui en fera un piano neuf à un prix très raisonnable.
Accords et réparations pleinement garantis.
J'offre le plus haut prix du marché aux personnes de la ville et de la campagne qui désirent se défaire de leurs Pianos.
1Novel—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
(Southern Insurance Company of New Orleans.)
Bureau, 31 rue du Camp,
Entre Commune et Gravier.
CAPITAL - - - - $300,000
ERNEST MILTENBERGER......Président
E. GALLY......Vice-Président
SCOTT McGEHEE......Secrétaire

DIRECTEURS:

Emile L. Carrière,	Louis Bush,
J. J. Gidiere,	G. F. Harrison,
E. F. Chambers,	D. Fatjo,
Gilbert H. Green,	H. H. Skrepon,
H. Schwabacher,	J. A. Duffilo,
J. A. Lelong,	J. H. Menge,
John C. Moore, jr.	P. A. Villeré,
Adolph Meyer,	Geo. H. Dunbar,
E. L. Fassett,	C. Stoot,
A. Bernard,	I. Hernsheim,
J. R. Vaught,	L. Delery,
J. Lagroue,	Henry Lehmann,
	Theo. J. Woodward.

L'attention des assurés est respectueusement appelée sur les avantages qui leur sont offerts par la Compagnie, savoir:
1° Elle assure contre l'incendie et les désastres de rivière et de mer aux taux les plus modérés.
2° Le fonds-capital ne porte un intérêt que de six (6) pour cent par an qu'il peut facilement obtenir par des placements, n'exigeant pas ainsi, pour le payer, qu'il soit rien déduit des profits des affaires de la Compagnie—un grand avantage, attendu que la moitié des profits échoit aux assurés, ainsi qu'il est donné l'explication ci-après.
3° En outre de l'escompte comptant qu'il est d'usage d'accorder, la Compagnie distribue, à la fin de chaque année fiscale,
CINQUANTE (50) POUR CENT
de ses profits nets "pro rata" parmi TOUS assurés, sur le montant des primes acquittées.
20 nov—1an

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.
No 104 RUE DU CANAL.
Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non-échues de l'année précédente y comprises:

Risques de feu	$246,848 79
Risques sur les mers	23,029 70
Risques sur les rivières	22,913 63
Total des primes	$292,774 12
Moins les primes non-échues	75,281 00
Primes nettes, échues le 31 mai 1883	$216,503 12

Pertes payées:

Sur risques de feu	$56,827 62
Sur risques maritimes	12,301 21
Sur risques de rivières	4,455 50
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	26,164 18
Réassurances et primes remboursées	16,100 28
	$116,488 79
Profit	$100,014 33

La Compagnie possède l'actif suivant:

Immeubles	244,920 53
Actions de banques, chemins de fer et autres actions	61,338 79
Billets garantis par hypothèque et nantissement	142,330 00
Billets à recevoir	61,086 58
Primes en voie de collection	26,450 06
Actions du Vallette Dry Dock Co.	11,369 50
Actions du New Orleans Water works Co	19,600 00
Bons Consolidés de la Louisiane	15,436 25
Mandats sur la ville (City Time)	2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires	4,326 00
Argent en caisse	22,079 62
	$608,334 49

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, }
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. }
Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.
JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D. A. CHAFFRAIX,
B. W. TAYLOR.	CHAS. LAFFITTE,
	JOS. A. SHAKESPEAR.

12juin—

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans

Pour l'année expirant le 31 décembre 1882.

Primes sur les incendies	$319,589 40
Primes maritimes	126,001 62
Primes de rivières	35,765 19—$481,356 21
Primes acquises en 1881	87,963 18
Total des primes	$769,329 13
A déduire— Primes non acquises	$201,117 02
Primes remboursées	54,592 99
Réassurances	99,691 88— 355,401 89
Primes nettes acquises	$414,427 42
Intérêt, loyer et courtage	45,096 18
	$459,473 60

A déduire—

Pertes de feu	$188,793 62
Pertes maritimes	43,938 10
Pertes de rivières	19,127 64
Total des pertes	$251,859 36
Dépenses générales, commissions, réassurances, taxes, etc.	174,535 25— 426,394 61
Profits nets	$33,068 9
Ajouter— Montant au crédit de profits et pertes	$145,255 10
Moins dividende de juillet 1882	25,000 00— 120,255 10
Surplus	$153,344 00
A déduire— Réclamations fixées, non fixées et non acceptées	46,410 26
Surplus net, 31 décembre 1882	$106,933 83

Situation le 31 décembre 1882:
VALEURS AU PRIX DU MARCHE.

Argent dans les banques	$90,124 79
300 bons des Etats-Unis, 4 pour cent.	339,000 00
50 bons Levee Steam Cotton Press	26,250 00
2 bons du New Orleans Pacific Railway	1,790 00
10 bons de la Louisiana Ice Manufacturing Company	10,000 00
50 bons du New Orleans Water Works	27,000 00
40 bons du New Orleans City Railroad	27,500 0
1 bon du Bataillon Washington Artillerie	500
15 actions du New Orleans City Railroad	1,290 00
5 actions de la State National Bank	595 00
25 actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co	1,260 00
120 actions de la Valette Dry Dock Company	3,000 00
1 action du New Louisiana Jockey Club	750 0
Propriétés foncières en ville	132,940 00
Billets, 1re hypothèque	115,027 66
Prêts sur dommage	67,909 00
Billets garantis par nantissement	0 00
Billets à recevoir en règlement de primes	13,476 63
Primes en cours de collection	62,761 67
Dû par agents et en cours de transmission	10,645 27
Compte en suspens	716 26
Dû par compagnies d'assurance pour pertes réassurées et déterminées	17,601 14— $975,383 62

PASSIF.

Fonds capital	$500,000 00
Réserve pour primes non acquises	201,117 02
Réserve pour réclamations non déterminées	46,410 26
Dividende non réclamé	4,215 50
Dû à la Factors and Traders' Insurance Company	11,400 29
Dû à d'autres compagnies pour réassurances	5,511 72
Excédant net comme ci-dessus	106,933 83— $875,368 62

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.
Fait et assermenté devant moi, ce 15 janvier 1883.
JAS. FAHEY, Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est juste et correcte.
[Signé] CHARLES T. DUGAZON,
J. ALDIGÉ,
AD. SCHREIBER.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 1883, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi-annuel de cinq pour cent sur le fonds capital aux actionnaires en à la en ayant droit.
Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1883.

—DIRECTEURS—

JULES ALDIGÉ,	E. GALLY,
THEO. BRIERRE,	CHAS. LAFFITTE,
W. A. BELL,	JOSEPH POUTZ,
ANT. CARRIÈRE,	AD. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON,	CHAS. E. SCHMIDT,
D. FATJO,	JULES TUYES.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

B. W. Taylor vs. Barthelemew Pratdiel.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 9,529—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je vendrai à l'encan, aux lieux ci-après désignés, LUNDI, 5 novembre 1883, à 1 heure de l'après-midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:
Le tout et en particulier, ce certain appareil connu comme le grand Carrousel ou "Flying Ships," avec orgue, engin, canapé et tous les accessoires actuellement au Fort Espagnol, possédé par Restaurant Noyes.
Saisi dans la susdite affaire.
Termes et conditions:
1° Comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation du demandeur, à savoir: la somme de Cent Cinquante Piastres, avec 8 0/0 d'intérêt par an du 23 juillet 1883 au jour de la vente, trois piastres frais du protêt de copie de l'acte, et tous les frais du procès.
2° L'acquéreur assumera le paiement des billets suivants, tous datés du 23 juillet 1883 et portant intérêt à raison de 8 0/0 par an à partir de ce jour jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, à savoir:
Trois billets de $100 chacun, payables comme suit: le 15 novembre 1883, le 15 janvier 1884, le 15 mars 1884, et un billet de $150 payable le 15 mai 1884.
3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux. Dans le cas où le prix offert pour la propriété, déduction faite des susdites trois piastres frais de protêt, frais de copie de l'acte et tous les autres frais du procès au comptant, serait moindre que la réclamation du demandeur avec l'intérêt ci-dessus, et l'obligation de payer les billets comme il est dit ci-dessus, alors après le paiement des susdites trois piastres, frais de protêt, frais de copie de l'acte et frais de procès au comptant, la balance du prix d'adjudication sera considérée au pro rata entre le montant de la réclamation du demandeur et les susdits billets décrits au second lieu; le pro rata de la réclamation du demandeur devant être payé au comptant et le pro rata des billets ci-dessus décrits en second lieu devant être assumé par l'acquéreur.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 oct—25 30—2 4 nov

Anthony Riedl vs Emma Steinel et al.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 9400—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 24 novembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le numéro dix neuf de l'îlet numéro trois borné par les rues Hevia, Poydras, Prieur et Johnson, et mesurant trente pieds trois pouces de face sur la rue Poydras, trente pieds de largeur sur la ligne du fond qui le divise du lot numéro deux, par cent-vingt-dix-neuf pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-huit et cent pieds et cinq pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro vingt.
Etant la même propriété acquise par Emma Steinel, femme de Christian Steinel, de Charles Reissland par un acte passé pardevant Joseph Cohn, anciennement notaire en cette ville, le 8 avril 1873.
Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
23 oct—23,30—6,13,20,24 nov

Bloom & Son vs Baer & Smith.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9510—En vertu d'un ordre de Cour, en date du 24 octobre 1883, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, 27 octobre 1883, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot assorti de groceries fines pour famille, maintenant à mon entrepôt sur la rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, conformément à l'inventaire déposé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25 oct—27

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Michel Dietrich et. conuel Friedlander, administrateur, possesseur actuel.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9276—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 10 novembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite et ses dépendances. Ensemble avec les quarante actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduites à trente huit actions en dit fonds hypothécaire y attachées, à savoir:
Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Claiborne, St-Bernard, Prosper et Nouveau St-Bernard, ayant, au pied américain, cent soixante-sept pieds neuf pouces de face à la rue Claiborne; cent quatorze pieds onze pouces six lignes de face à la rue Prosper, trois cent vingt pieds deux pouces de face à la rue Nouveau St-Bernard, trois cent vingt quatre pieds dix pouces de profondeur sur la ligne qui la divise de la propriété de M. Logan, le tout conformément au plan fait par J. A. D'Hémecourt, député-voyer, le 24 février 1859, annexé à un acte hypothécaire passé pardevant Adolphe Boudousquié, notaire, le 2 mars 1859.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—Cette criée étant faite en conformité de la charte, la dite propriété sera vendue au plus haut enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira un billet d'actions pour la somme de cent soixante piastres ($160) échéant le 1er janvier 1884, et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de Edmond Bénet et femme en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé le deuxième jour de mars 1859, pardevant Adolphe Bordousquié, actuellement notaire à la Nouvelle-Orléans, et avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.
Et pour la balance du prix de l'adjudication, l'acquéreur devra fournir son billet avec une garantie bonne et suffisante, portant intérêt à raison de 10 pour cent par an de la date de la vente, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à paiement final.
Le dit acquéreur devra déduire du montant de son enchère et payer au comptant les frais du procès, du greffier et du shérif, etc., à savoir, en plus deux (2) mois d'avance, et en plus les taxes d'Etat et de municipalité sur la dite propriété, dont le montant n'est pas encore connu.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
24 oct—24,31 nov 7,10

Catherine E. Nash vs. William B. Morton.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 9,295—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 27 octobre 1883, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges qui y appartiennent ou en dépendent en quelque sorte, situé dans le cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, désigné par le No 1 de l'îlet Dix-Sept qui est compris entre les rues Peter, Delaronde, Lavergne et Verret; le dit lot mesurant trente pieds de face à la rue Lavergne sur cent quarante-cinq pieds six pouces et quatre lignes sur la ligne qui le divise du lot des lots Nos Un, Deux, Trois, Quatre et Cinq et trente-quatre pieds pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du numéro Huit, et trente-quatre pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Verret, au pied français.
Acquis par le défendeur par achat des héritiers de Charles Mesmer, conformément à un acte pardevant Wm H. Seymour, notaire, le 24 octobre 1877.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 sept—3,10,17,24,27 oct

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Bache & Thompson vs. J. Schnoepp & Son; le même vs. le même.
PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, Nos 4909, 4813—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Hon. E. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, coin Kerlerec et Dauphine, MARDI, 30 octobre 1883, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Le contenu de la grocerie à tuée coin Kerlerec et Dauphine.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ROGER MURPHY, Constable.
20 oct—20,25,30

VENTE DE SYNDIC.

Tissus. Tissus.
C 10. Cour Civile de District.
Thos. C. Porteous vs. Ses Créanciers.
EN vertu d'une autorisation à moi accordée, je vendrai au détail le fonds de tissus du magasin 133 rue du Canal.
Le magasin sera ouvert de 9 heures du matin à 4 heures du soir, tous les jours, jusqu'au 10 novembre, et toutes les marchandises seront vendues aux prix coûtants et au comptant.
E. C. FENNER, Syndic prov.
21 oct—

Compagnie d'Assurances du Croissant.
(CRESCENT INSURANCE)
87 et 89, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 1849; réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.
CAPITAL EN ARGENT...$500,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances émises et à débattre fixées de gré à gré, émises contre les risques d'incendie.
V. B. LYMAN......Président.
CHAS. E. ROBARDS......Vice-Président.
CHAS. E. MAIZE......Secrétaire.

Directeurs:

Samuel H. Kennedy	Paul E. Mortimer,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
W. B. Conner,	S. Hernsheim,
George W. Dentell,	Edward Bakes,
Alf. Hoeltze,	J. J. Reiss,
Charles Newman,	Louis Prados,
......	Harry L. Finch,
...... Delery,	A. M. Stewart,
...... E. Doiron	Sigmund Katz,
...... G. Bush,	R. D. Wallace,
John Calder,	E. F. W. Beahman,
J. C. Gaston,	Wm Geddes,
W. A. Phelps,	John D. Fisher,
Wm. E. Gillis,	A. Bernstein,
Wm. E. Lyman.	C. E. David.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
28fév—1an v6

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

50 magnifiques vaches laitières, toutes habituées à l'écurie et fraîches en lait.
PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 27 octobre 1883, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur le Chemin de la Métairie, à l'écurie de M. Pierre Marcero—
50 magnifiques vaches laitières de race extra, toutes avec des veaux et habituées à l'écurie.
Conditions—Jusqu'à $50 comptant. De $50 à $100, 3 mois, et au-dessus de $100, 6 mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
2 oct—

Placement avantageux d'une propriété rue des Ursulines, No 139, installée en boulangerie.
Succession de Joseph Werlaggen.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 9411.
PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 10 novembre 1883, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 8 octobre 1883, siégeant à la place de l'hon. H. L. Lazarus, juge de ladite cour, Division E, maintenant absent en congé la propriété suivante, savoir:
Un lot de terre, situé dans le second district, renfermé par les rues des Ursulines, Hôpital, Bourgogne et Remparts, mesurant, plus ou moins, 30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur de 120 pieds du côté le plus rapproché de la rue des Remparts; sur la ligne opposée le dit lot de terre mesure sur une première profondeur, 88 pieds 4 pouces, de là ouvrant 6 pieds sur la rue Bourgogne, de là sur une seconde profondeur de 30 pieds et 36 pieds de largeur sur la ligne du fond.
Ensemble, une maison de trois chambres, une autre bâtisse en bois à étage de quatre chambres avec balcon en fer; une bâtisse en briques servant de boulangerie, avec un grand four; une grande écurie en bois avec grenier; poulailler, etc.; le tout couvert en ardoises; cour carrelée, hydrant, porte cochère et hangard.
Conditions—Moitié comptant ou davantage et la balance à un an de crédit en billet garanti par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date du jour de la vente, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires et le transfert de la police d'assurance au porteur du billet.
Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent comptant sur le montant de l'adjudication seront requis de l'acheteur pour garantir son adjudication.
9 oct—9,20,27, 3 et 10 nov

Elégante résidence en briques à deux étages rue Bourbon No 89.
Succession de John Gregory Gaines.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 8830.
PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville, SAMEDI, 10 novembre 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 octobre 1883, siégeant en lieu et place de l'Hon. W. T. Houston, juge de ladite Cour, Division B, maintenant absent en congé—
Cette élégante résidence en briques à deux étages, située rue Bourbon, No 89, ayant au rez-de-chaussée un grand vestibule d'entrée, salon double avec porte à coulisses et salle à manger; au premier étage, vestibule, deux grandes chambres avec cabinet de toilette, à chacune des chambres, aussi cabinets de décharge. Les salons et les chambres sont ornés de magnifiques cheminées en marbre.
Même distribution aux deuxième étage. Lesquels deux étages ont chacun un balcon sur la rue Bourbon. Une bâtisse en briques à deux étages attenante à la maison principale, ayant au rez-de-chaussée office, cuisine avec range et chambre à repasser, neuf chambres aux étages supérieurs, lieux d'aisance au rez-de-chaussée et au-dessus, chambre à bains avec tuyaux à eau froide et chaude. Une autre bâtisse en briques à étage bâtie sur la ligne du fond du terrain ayant au rez-de-chaussée écurie remise, chambre à charbon, cave, et trois chambres au-dessus, gaz dans la maison principale, ainsi que les lieux, porte cochère, cour carrelée en pierres plates, citerne et water-works. Le tout construit sur un terrain situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Bourbon, Dauphine, St-Louis et Conti, mesurant 43 pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon, sur 127 pieds 3 pouces plus ou moins de profondeur, sur la ligne de côté vers la rue St-Louis, et sur la ligne opposée le terrain a une première profondeur de 90 pieds 6 pouces, de là s'élargissant et formant un angle droit vers la rue Conti de 2 pieds 3 pouces, et de là une plus grande profondeur de 29 pieds 10 pouces jusqu'à la ligne du fond laquelle mesure 45 pieds 10 pouces de largeur.
Le tout conformément au plan qui sera exhibé à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit en billets garantis par privilège de vendeur et hypothèque, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an payable annuellement jusqu'au paiement définitif, lesquels intérêts annuels devront être représentés par des coupons (billets) également garantis par hypothèque et privilège de vendeur, avec 5 pour cent d'intérêt éventuel en cas de non paiement, aussi incluant la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et la police d'assurance devra être transférée aux porteurs des susdits billets et coupons de billets.
L'acquéreur devra payer 10 pour cent comptant sur le montant de l'adjudication afin d'en assurer la vente.
Acte de vente pardevant Gustave Legardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 oct—6, 13, 20, 27—3, 10 nov.

VENTE DE CONSTABLE.

Séverin Schill vs Mme Susannah Smith.
DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 3273—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, au lieu de mon entrepôt, No 87, Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 3 novembre 1883, à midi, de—
Un lot de meubles de maison, tel qu'en fait foi un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
N. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité
21 oct—1,3 nov

Thomas N. Boylan Agt vs Vve L. E. Davis.
DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 3425—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité, de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, en mon entrepôt No 87, Passage de la Bourse, Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 3 novembre 1883, à midi, de—
Un lot de meubles de maison, tel qu'en fait foi un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
N. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
21 oct—21,29,3 nov

Avis aux créanciers.
ETAT DE LA LOUISIANE
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
H. De Verges & Co. vs. leurs Créanciers - Cour Civile de District—No 9549.
Ordre de Cour.
LA cession de la propriété des pétitionnaires, la raison sociale de H. De Verges & Co., se composant de Henry De Verges, Richard De Verges et Philip H. ...., et des dits membres individuels de la dite raison sociale est acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit appelée pardevant Andrew Hero, notaire, SAMEDI, 17e jour de Novembre 1883, à 11 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs biens et leurs personnes soient suspendues. Il est de plus ordonné que M. James Timony, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
(Signé) F A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
16oct—3f en 30jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
Thos. C. Porteous vs. ses créanciers—No 9514.
Ordre de Cour
LA cession de la propriété du pétitionnaire est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers; il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu pardevant Omer Villeré, notaire, SAMEDI, le 10me jour de novembre 1883 à 11 heures du matin, au bureau du dit notaire, 21 Commercial Alley, en cette ville, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre ses biens et sa personne soient suspendues.
Il est de plus décrété et ordonné que E. Evariste Moise, avocat, soit désigné pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 9 octobre 1883.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11oct—3f en 30 jrs

Dr. J. B. Perez,
Médecin et Chirurgien,
D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de toutes les maux des
ORGANES GENITO-URINAIRES
et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITÉ PHYSIQUE causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et toutes les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Consultation gratuite. La rétrécissement de l'urètre guéri par un procédé mécanique, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le Female Regulating Elixir du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.
No 6 rue South Rampart.
9 mars—66—1 an

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 93 RUE ROYALE.
Ouvert de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Barrère Jean	Guerdon Pierre
Barrie Jean Baptiste	Guenadon Pierre
Bellin Louis	Girard Antoine
Bessac Louis Joseph	George ......
......	Gaillard Alphonse
Cartelin Michel	Jolly Jean Pierre Gabriel
Chenier	Lafoute Jean
Dubois, la famille	Labarrère Albert
Dussa Jean	Ladour Paul
Duron Bernard	Magnier Lazarre
Fernous Charles de	Marchand (famille)
Flamot Louise	Pinte Marius
Friburg Mariette	Renaud Jules
Friburg Fanny	Roigé Dominique

Le Gérant du Consulat de France,
FRANÇOIS NAVONE.
La Nlle-Orléans, le 1er octobre 1883

VENTES A L'ENCAN

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Emplacement de valeur pour affaires dans le 1er District.
Succession de Mme Veuve Eliza E. A. Moss.
No 9406.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans
PAR GIRARDEY & MACON.—C. E. Girardey, encanteur. Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 24 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 26 octobre 1883, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-dessous décrite à savoir:
Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par Pensacola Landing, les rues Euphrosine, Franklin et Liberté. Elle est désignée par le No 321 et mesurant 25 pieds de face au Pensacola Landing sur une profondeur de 196 pieds par la ligne plus près de la rue Hercules et 184 pieds de profondeur sur l'autre ligne latérale, comme il est constaté dans le livre 92, folio 509.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Sam Flower, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 oct—24,27—nov 3,10,17,24

ANNONCE JUDICIAIRE.
Banc dans la Première Eglise Presbytérienne, Billets, réclamations et effets personnels, montre en or, etc.
Succession de T. Lyttleton Lyon.
No 9242.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 27 octobre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre rendu le 9 octobre 1883, par l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, agissant en l'absence du juge Henry L. Lazarus, Division E de la susdite Cour Civile de District, les effets ci-après décrits, à savoir:
Un banc, le No 62 de la Première Eglise Presbytérienne (du Dr Palmer).
Une montre en or avec chaîne et médaillon.
Une montre en or.
Un crayon en or.
Un lot d'effets personnels.
Un lot de divers billets, traites et réclamations.
Une liste descriptive avec inventaire est sur filière dans le bureau des Encanteurs.
Conditions—comptant.
14 oct—14,16,20,26,27

ANNONCE JUDICIAIRE
Propriété de batture de valeur
Coin des rues Nouvelle-Levée, Fulton et St-Joseph
A proximité du dépôt du "Illinois Central Rail Road," du Whitney Iron Works, et Northern Refrigerating Company's Works.
Succession de Stephen Humpher.
No 9288—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 3 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 26 septembre 1883, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Un certain morceau de terre, ensemble avec les droits, voies et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée, St-Joseph, Fulton et North Market, désigné comme le lot No 1 sur un plan par J. A. Beard, voyer, certifié par A. Grant, en date du 12 janvier 1852, et mesurant sur le dit plan 24 pieds 7 pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, la même largeur sur la rue Fulton sur 127 pieds de façade et de profondeur à la rue St-Joseph, et 127 pieds 8 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 2, acquis par le dit Stephen Humpher de John C. Wiltz, le 24 juillet 1873, et enregistré dans le livre des transferts, Livre 1 3, Fol. 53.
Conditions—Les deux tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance à crédit à un et deux ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le recouvrement. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant au moment de l'adjudication, et payer la totalité des taxes d'Etat et de ville dues jusqu'au jour de la vente les taxes de 1883, lequel montant sera porté à son crédit et déduit du prix d'achat.
Acte de vente pardevant E. G. Blanchard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29sept—29 oct 6 13 20 27 nov 3

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente importante sans limite —DE— Propriétés bien améliorées
Dans le Sixième District,
Avenue de la Louisiane, rues Magazine et Peniston,
Comprenant des bâtisses en bois à un et deux étages, et des
Emplacements de commerce,
Au coin des rues Magazine et Peniston.
Succession de Pascal Servat.
No 9061—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A. Dossier No 1.
PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, Encanteur—Bureau: No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 27 octobre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, division A, date du 11 septembre 1883, et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-après décrites à savoir—
1° UN CERTAIN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'Avenue de la Louisiane et les rues Annunciation, Tchoupitoulas et Chippewa, désigné par la lettre A sur un plan dressé par Edgar Pilié, arpenteur, le 19 septembre 1883, et mesurant, au pied américain, 25 pieds de façade Avenue de la Louisiane, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 181 pieds à pou ces et 4 lignes.
Les améliorations comprennent une maison de résidence en briques à deux étages, couverte en ardoises. Il y a trois chambres à chaque étage, balcons sur la façade et sur les côtés, et une cuisine en bois à deux étages, couverte en ardoises, attenante, ayant six chambres, galerie latérale, auvent, citerne, etc. La propriété porte le No municipal 53 avenue de la Louisiane.
2° UN AUTRE TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré d'îlet, désigné par la lettre E et contigu au précédent terrain A, et mesurant, au pied américain, 31 pieds de face à l'Avenue de la Louisiane, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 181 pieds 2 pouces et 4 lignes.
Les améliorations comprennent un cottage double, en bois, à un étage, couvert en ardoises, connu sous le numéro 51 de l'Avenue de la Louisiane. Il y a, de chaque côté, 3 chambres, auvents, citernes, lieux d'aisance.
3° UN CERTAIN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Peniston, Constance et Général Taylor, désigné par la lettre A sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 19 septembre 1883. Le dit terrain forme l'angle des rues Magazine et Peniston, et mesure, au pied américain, 36 pieds de façade rue Magazine, sur 102 pieds de profondeur et de façade rue Peniston.
Les améliorations comprennent un cottage en bois, à un étage, couvert en ardoises, installé comme épicerie et résidence, et ayant 7 chambres en outre du magasin, auvents, citerne, etc. Cette propriété est connue sous le No 1030 rue Magazine.
4° UN AUTRE TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré, désigné par la lettre B. et mesurant, au pied américain, 30 pieds 9 pouces de façade rue Magazine sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 102 pieds.
Les améliorations consistent en une maison en bois, couverte en ardoises, ayant entrée sur le côté, galerie et quatre chambres, une grande cuisine, hangar, cave, lieux d'aisance, etc., connue comme le No 1032 de la rue Magazine.
5° UN AUTRE LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet, désigné par la lettre C, et mesurant au pied américain 30 pieds 10 pouces et 2 lignes de face sur la rue Magazine, sur une profondeur entre lignes parallèles de 102 pieds.
Les améliorations connues comme le No 1034 rue de Magazine sont les mêmes que celles du lot B.
6° Et en dernier lieu, un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et îlet désigné par la lettre D et touchant aux lots A, B et C dans le fond, et mesurant, au pied américain, 45 pieds de face à la rue Peniston sur une profondeur de 97 pieds 6 pouces et 2 lignes sur le côté de la ligne la plus près de la rue Magazine à laquelle profondeur le dit lot est plus étroit de 13 pieds, et a de plus une profondeur de 16 pieds 8 pouces, et une profondeur sur l'autre côté de la ligne la plus près de la rue Constance de 114 pieds 3 pouces et 4 lignes, et une largeur dans le fond de 30 pieds.
Les améliorations consistent en un cotage en bois à un étage, couvert en ardoises, ayant cinq chambres; aussi une cuisine en briques à un étage, bâtisses dans la cour, avec un four pour gateaux, hangar, cave, etc.; une grande porte pour voitures, etc.
Voir les plans à la Bourse d'encan St. Charles.
Conditions.—Un tiers, une moitié ou la totalité comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste, s'il y en a, payable à un ou un et deux ans de crédit, en des billets de l'acquéreur, subdivisés en coupons à la convenance des vendeurs, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement; billets garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété et toutes les clauses usuelles de cinq pour cent, honoraires d'avocat en cas de procès, transfert de la police d'assurance jusqu'à paiement des billets; l'acquéreur étant aussi requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de la vente au moment de l'adjudication, et l'acte de vente se fera au bureau de Charles J. Théard notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 sept—30, 28—4, 6 13 20 27 oct.

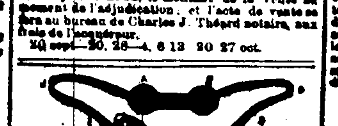

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
152 rue du Camp, Nlle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
28avril—1 an

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

Vente de gardien du port.
CHARBON. CHARBON. CHARBON.
Pour le compte de qui il appartiendra, à l'encan.
PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—VENDREDI, 26 octobre 1883, à 10 1/2 heures du matin, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette, par autorité du Consul de France en cette ville, et sous la surintendance du gardien de ce port, il sera vendu—
500 tonneaux de charbon écossais et allemand (plus ou moins) endommagé, au débarquement du steamer français "Bordeaux", capitaine Reculeau, le tout devant être vendu au poids de la douane.
Conditions—Comptant
24oct—24 à la vente

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Résidence de choix dans le second district, belle résidence en bois à deux étages No 159 rue Claiborne, entre Dumaine et Ste-Anne; maison à un étage avec mansarde et à deux corps de logis, Nos 197 et 199 rue Claiborne, entre Dumaine et St-Philippe. A l'encan à des conditions faciles. Succession de Mme Eliza Hotley.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C. No 8686.
PAR B. ONORATO, encanteur. Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 17 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 8 octobre 1883, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, savoir:
1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Ste Anne et Dumaine, mesurant 31 pieds de face à la rue Claiborne sur 93 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur (plus ou moins).
2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, St Philippe et Dumaine, désigné comme lot No 1; le quel dit lot mesure 44 pieds 4 pouces de face à la rue Claiborne sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.
Conditions: Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs portant intérêt à 8 0/0 par an, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, et portant toutes les clauses usuelles de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant des billets; les propriétés devront être assurées et les polices transférées.
Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs assumeront et paieront, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1883.
Un dépôt de 10 0/0 au comptant sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
Voir les plans à la Bourse.
13oct -13 20 27 nov 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Premier District.
Succession d'Emilio Poo.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.
PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 17 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 12 octobre 1883, je procéderai à la vente des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 2, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Remparts, Commune et Gravier, mesurant 24 pieds 1 pouce de face à la rue Dryades sur 86 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise des lots Nos 3 et 4, 5 et 6 sur le point A, puis, courant de ce point au point B, en une ligne droite dans la direction de la rue Gravier, 8 pieds 0 pouces s'étendant du dit point vers la rue Remparts 10 pieds 10 pouces du point C au dit point obliquant vers la direction de la rue Gravier 18 pieds 10 pouces au point D, puis au point de départ 96 pieds 10 pouces, au pied anglais—conformément à un plan de A. Castaing, le 3 mai 1854, déposé pour référence chez E. Barnett anciennement notaire en cette ville.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera et payera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1883. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
13 oct—13,20,27—nov 3,10,17

Propriété de valeur dans le Premier District.
Succession de Marc Louis.
No 9342—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.
PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI 27 octobre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la dite cour, division E maintenant en congé, en date du 22 septembre 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Poeyfarré, Foucher, maintenant Constance, et Annunciation, conformément à un plan dressé par Louis H. Pilié, le 1er jour de mai 1845, et annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, notaire en cette ville, le dit huitième jour du même mois et année. Le dit lot de terre forme l'encoignure des rues Annunciation et Poeyfarré et mesure 2 pieds de face à la rue Annunciation sur une profondeur et façade à la rue Poeyfarré de soixante-dix-sept pieds neuf pouces, entre lignes parallèles, le tout au pied américain.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété acquise par le dit défunt, le 1er décembre 1860, de William G. Vincent, par acte passé pardevant Joseph Cohn, anciennement notaire en cette ville.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1883.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
23 sept—3,30—7,14,21,27 oct

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de George Brasseaux.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9613—Division ——. Attendu que Mme veuve Mary Zulda Brasseaux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Brasseaux, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente publication, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
24 oct—24 28—2 nov

Succession de Mme Elizabeth Keller.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9321—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Keller, comme tuteur naturel administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
24oct- 24 28 nov2

Succession de Sarah C. Johnson.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,085—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Norman M. F. Walker et Wm. B. Walker exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
24 oct—24,28,—2nov

Succession de Mme Jane McAnulty
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 9510—Division C—Attendu que John J. Meylor a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Jane McAnulty décédée intestate; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
20 oct—20 24 28

Succession de Pierre Sévère Wiltz.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9354—Division ——Attendu que Pierre S. Wiltz, Jr. a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pierre Sévère Wiltz, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
16 oct—16,20,25.

Succession de Henry Wendel Sr.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,993—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Wendel Jr, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
16 oct—16,20,25

Succession de Fredc. Pracht.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 9247.—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur public de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
19oct—19, 23, 28.

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest,
97 RUE DECATUR.
11 mars—1an Nlle-Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Pour cause de changement de résidence.
LA RÉSIDENCE CAVAROC.
Magnifique demeure, Orangerie, &c., sur la rive gauche du Mississippi, dans la paroisse St-Bernard, à environ 3 1/2 milles de la Nouvelle-Orléans.
PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur.—Bureaux 46 rue Royale.—SAMEDI, 3 novembre 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, ville de la Nouvelle-Orléans, rue St-Charles entre Gravier et Commune, la propriété ci-après décrite, savoir:
Une certaine portion de terre, ensemble avec les édifices et les améliorations qui s'y trouvent avec droit de batture, située dans la paroisse St-Bernard, sur la rive gauche du Mississippi, à environ 3 1/2 milles de la ville de la Nouvelle-Orléans mesurant 1 arpent de face sur le fleuve, sur une profondeur de quarante arpents, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une magnifique maison de résidence, solidement construite, à deux étages, avec mansarde, couverte en ardoises, située à une distance d'environ 200 pieds du fleuve; il se trouve un grand vestibule au centre de la maison, au rez de chaussée comme au premier étage, avec un grand salon à arche d'un côté du vestibule et de l'autre côté deux grandes salles à manger et une bibliothèque. Aussi office, escalier, cabinet au rez de chaussée, quatre grandes chambres à coucher, chambre à bain, lieux d'aisance, escalier et cabinet au premier étage, et deux grandes chambres à coucher avec cabinet dans les mansardes. Grande galerie devant et derrière dans le fond une cuisine en briques, une cave en briques, un édifice en bois pour les domestiques avec six chambres bien plâtrées, &c, &c.
Une belle allée en briques et cimentée de 14 pieds de large sur 250 pieds de longueur, s'étendant du chemin jusqu'à la maison principale. Une serre splendide, 3 bons puits, écurie, remise, 2 grandes citernes élevées à environ 12 pieds sur des fondations en briques, chacune de la contenance de 1000 gallons, un vaste canal partant du chemin et s'étendant jusqu'au Bayou Bienvenu, lequel opère complètement le desséchement de la propriété. Grande et superbe cour planteé de magnifiques chênes et de magnolias, jardin contenant 400 rosiers de choix, de 1000 à 1500 gardenias, 1000 lys et une magnifique allée de cyprès, plants de Camélias de 10 à 12 pieds de haut, et environ 2000 orangers les plus fort greffés sur des mandarins et rapportant presque tous, environ 200 buissons d'artichauts et une foule d'autres objets qu'il serait trop long d'énumérer et que l'on trouve généralement dans une résidence modèle de campagne.
Conditions—1/4 ou plus comptant, le reste à un crédit de 1, 2 et 3 ans au choix de l'acquéreur, en billets du dit acquéreur portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur, 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. La clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant total ou d'une partie des dits billets, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devra rembourser la prime d'assurance non-expirée faire assurer les bâtiments pour un montant qui garantisse complètement le vendeur et assumer le paiement des taxes de l'année 1883, le tout en sus de l'adjudication. Il sera tenu également de faire au moment de la vente, un dépôt de 10 0/0 sur le montant de la dite adjudication.
Acte de vente pardevant G. Le Gardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 oct—13 14 20 21 27 28 nov 2 3

PAR HOEY & O'CONNOR.

VENTE IMPORTANTE.
Aux entrepreneurs, etc., et aux propriétaires de terrains.
Dix-sept cottages à deux corps de logis et simples.
Cuisines, Ecuries, Caves, Barrières, Arbustes, etc.
Dans le Troisième District, sur le côté ouest de la rue Presse, de la rue St-Claude à Urquhart.
Vente péremptoire comptant.
PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—JEUDI, le 25 octobre 1883, à 10 heures du matin, sur les lieux sur le côté ouest de la rue Presse, s'étendant de la rue St-Claude à Urquhart, il sera vendu à l'encan—
Dix-sept ou plus cottages à deux corps de logis et simples avec leurs cuisines, écuries, hangars, barrières et toutes les améliorations qui se trouvent sur le dit côté ouest de la rue Presse et s'étendant à l'ouest 120 pieds sur une ligne de la rue St-Claude à Urquhart.
Les dits cottages devront être vendus séparément au plus fort enchérisseur.
Conditions de la vente—Comptant sur les lieux au moment de l'adjudication. L'acquéreur s'engagera de transporter son achat des terrains et de la rue Presse pour ou avant le 3 me jour d'octobre 1883 et aura à accepter son achat à ses propres risques au moment de la vente.
21 oct—à la vente

La propriété connue sous le nom d'Hôpital Luzenberg, dans le 3me District.
Succession de John J. Hayes.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 8899.
PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 3 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 septembre 1883, il sera vendu, à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir:
1° Un certain carré d'îlet avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Champs-Elysées, Genois, Marigny et Liberal, désigné par le No 11, se composant de dix terrains numérotés de 1 à 10 inclusivement. Lesdits terrains mesurant comme suit: les Nos. 7, 8, 9, 10 et 1, contigus les uns aux autres, 60 pieds de façade rue des Champs-Elysées, sur 145 pieds 2 pouces de profondeur; et les Nos. 2, 3, 4, 5 et 6, aussi contigus les uns aux autres, 60 pieds de façade rue Marigny, sur 120 pieds de profondeur—mesure française. Les améliorations comprennent des maisons pouvant servir d'hôpitaux ou d'habitations.
N. B.—Les lieux ont été partiellement désinfectés et tous les articles en quelque sorte effectables ont été détruits sous les yeux du Dr E. G. Mioton, inspecteur sanitaire du Troisième District.
2° Un carré d'îlet, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. 49, ledit terrain se trouve derrière le carré d'îlet No. 11, précédemment décrit, et est borné par les rues Genois, Marigny, Mandeville et Liberal; les bâtisses et améliorations comprennent les écuries, etc.
Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent devra être fait par l'acheteur au moment de l'adjudication.
Actes de vente aux frais de l'acheteur, pardevant Benjamin Ory, notaire public.
30 sept—7 14 21 28 oct—3 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.
Résidence cottage rue Palmyre.
Succession de Thomas Monroe.
No 9138—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 octobre 1883, il sera vendu à l'encan, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Les trois-quarts indivis, intérêt du dit défunt dans un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Commune, Johnson et Galvez, désigné comme le lot No 8 et mesurant 30 pieds et 4 lignes de face à la rue Palmyre sur 142 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; les améliorations comprennent deux maisons en bois à un étage.
Conditions—La moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un an de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an, privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent au comptant devra être payé au moment de la vente.
Actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Wm J. Castell, notaire.
Et au même endroit et à la même heure et aux mêmes conditions on disposera du quart d'intérêt restant.
7 oct 7,13,20,27—3,10 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.
Coin des rues Première et Magnolia.
Succession de Eugène Gouendeau.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 9090.
PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 octobre 1883, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Magnolia, Locust et Philippa, désigné comme lot No 8, formant le coin des rues Magnolia et Première, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur et façade de 100 pieds, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant, et l'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Andrew Hero Jr, notaire. 7 oct—7,13,20,27, 3, 10 nov.

Liste officielle des lettres étrangères non réclamées à la Poste de la Nouvelle-Orléans pour la semaine finissant samedi, 20 octobre 1883.

Bragg J F	Grandon Martin
Beare E	Gebila Guie
Brockfol P	Holmes A G
Barnard T H	Hourcade R
Blanchard Z L	Hunt T R
Bintirke O	Pardon Lina
Civiletto Calgero	Portas Pull
Cohen D	Stern F R
Costello Gerolo	Rothschild C
Centoni R	St Jean R
Delgado Jose 3	Thomas J
Di Puma Giov	Tonge W
D'Agostino Giov	Valentine Victor
Dupont Benj	Valentine W M
Dumestre Alex	Valdes F
Fiel G	Wolferstan S
Franco O S	Wilkinson Geo
Globaly J	Wallace Wm

V. B. MERCHANT,
Maître de Poste